



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

**Préavis no 23
relatif
au budget
de
l'exercice 2020**

Gland, le 10 octobre 2019.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 14, chiffre 5 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2020.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

Généralités

La mise en service de la nouvelle station d'épuration n'interviendra pas avant 2023-2025. Or, notre station d'épuration est arrivée aujourd'hui à sa capacité de traitement maximum soit de 40'000 EH et nos communes vont encore se développer pendant ce laps de temps.

Pour faire face à cette situation, il importe que nous puissions exécuter les entretiens, le remplacement de nos installations dont certaines sont en activité depuis 1980. D'ailleurs, consciente de cette situation, votre Autorité a validé plusieurs préavis à ce sujet.

100.3003.00	Rétribution du conseil intercommunal	CHF 20'000.00
--------------------	---	----------------------

Nous prévoyons trois séances du conseil intercommunal.

120.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 8'000.00
--------------------	--	---------------------

Un montant de CHF 3'000.- est prévu pour la reliure des comptes de 2013 à 2018.

120.3151.00	Entretien du matériel informatique	CHF 25'000.00
--------------------	---	----------------------

Nous souhaitons renforcer la sécurité informatique de l'administration (documents, courriers, comptabilité, gestion du personnel (salaires, planification, horaire, piquets, heures supplémentaires, etc.).

220.3526.00	Micropolluants -Taxe fédérale	CHF 315'200.00
--------------------	--------------------------------------	-----------------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1^{er} janvier de l'année courante.

230	Amortissements	CHF 320'000.00
------------	-----------------------	-----------------------

Ces amortissements concernent les

- préavis no 19 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés.
- préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur no 2 ;
- préavis no 21 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques

Il est prévu d'amortir ces dépenses sur une période de cinq ans.

300.3111.00	Rétribution du personnel	CHF 500'000.00
--------------------	---------------------------------	-----------------------

Dans le budget 2019, nous avons prévu la création d'un poste supplémentaire à partir du 2ème semestre. Ce nouveau collaborateur est entré en service au mois d'août dernier.

300.3030.00	Cotisations AVS - AC	CHF 45'000.00
300.3040.00	Cotisations caisse de pension	CHF 71'000.00
300.3050.00	Cotisations assurances maladie et accidents	CHF 45'000.00

Les charges évoluent en conséquence.

310.3145.00	Entretien des aménagements extérieurs	CHF 13'000.00
--------------------	--	----------------------

Des travaux prévus en 2018 n'ont pu être réalisés.

350.3124.00	Achat mazout	CHF 145'000.00
--------------------	---------------------	-----------------------

Nos boues étant actuellement difficile à sécher, le sécheur fonctionne plus lentement donc plus longtemps.

350.3125.00	Achat d'eau	CHF 35'000.00
--------------------	--------------------	----------------------

La difficulté du traitement des boues implique une consommation plus importante d'eau.

350.3132.00	Fournitures, matériel de laboratoire et chlorure ferrique	CHF 235'000.00
--------------------	--	-----------------------

La difficulté du traitement des boues implique une consommation plus importante de floculant (CHF 10'000.-)

D'autre part, nous devons augmenter le nombre d'analyses effectuées dans le laboratoire (CHF 8'000.-) et celui-ci doit être équipé d'une ventilation permettant d'assurer la santé de nos collaborateurs (CHF 17'000.-).

350.3141.00	Entretien des bâtiments	CHF 25'000.00
--------------------	--------------------------------	----------------------

Notre association est identifiée, par la DGE, en tant que grand consommateur sur la base de la consommation de la STEP. Par conséquent, nous sommes soumis à l'obligation d'effectuer un audit énergétique. Cet audit, financé par le canton, est en cours de réalisation. Nous prévoyons une réserve de CHF 5'000.- pour d'éventuelles mesures qui devraient être rapidement prises.

350.3154.00	Entretien du matériel d'exploitation	CHF 250'000.00
--------------------	---	-----------------------

Nous devons entreprendre deux grandes révisions d'installations.

350.3189.10	Traitement des boues	CHF 300'000.00
--------------------	-----------------------------	-----------------------

Actuellement, nous travaillons dans l'urgence sous la forme de livraison de boues fraîches ou pré-épaissies chez nos partenaires régionaux. Cette organisation provisoire génère un coût supplémentaire important.

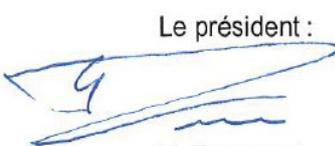
CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

- vu - le préavis no 23 relatif au projet de budget de l'exercice 2020 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**
- I. - d'accepter le projet de budget de l'exercice 2020 tel que présenté par le comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :  Y. Reymond

Le secrétaire :  D. Gaiani



Annexes : ment.